



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Syndicats CGT et SCOAT
des personnels actifs et retraités
Sapeurs pompiers, administratifs, techniques, spécialisés
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Bouches du Rhône
1 avenue de Boisbaudran ZI la Delorme
13326 Marseille cedex 15
Téléphones : 04.91.58.44.96. et 06.10.69.10.13.
Télécopie : 04.91.58.18.59.
www.cgtsdis13.com

« Le cadre enchaîné »

Numéro 19 : Mars 2012

Editorial

NOUS AVONS TORT !

On nous a assez critiqué et diabolisé pour qu'un jour enfin nous ayons l'humilité (quand même) de reconnaître nos torts. Nous avons eu tort, en effet, enfin, nous avons surtout eu tort d'avoir eu raison trop tôt !

L'actualité le démontre jour après jour. Les « visites » régulières des enquêteurs tous horizons confondus dans les bureaux du SDIS13 attestent que les errements de cet établissement public ne sont pas que des affabulations d'un groupuscule revendicatif.

Nous avons eu tort parce que nous n'avons pas cédé aux marchandages contre un galon ou contre une voiture. Nous avons eu tort parce que nous avons pris plein la gueule depuis plusieurs années. Nous avons eu tort, certes, Mais nous n'avons pas pu faire autrement : nos valeurs, nos principes de femmes et d'hommes libres, notre souci de léguer à nos jeunes collègues un SDIS fonctionnant normalement ont dicté nos paroles et nos actes.

Pendant que « qui vous savez contre » proférait ses aboiements contre un tel ou une telle (en utilisant souvent l'argent du contribuable pour ester en justice et semer la terreur), nous répondions : service public, statut du fonctionnaire, textes législatifs, SDACR, intérêt commun, courage et dévouement mis au service de l'intérêt général et non des intérêts personnels et carriéristes !

Grâce à cette constance pour décrier non pas des personnes mais des dysfonctionnements nous avons dérangé, bousculé, interpellé, argumenté. Toute notre abnégation n'a jamais faibli parce que notre statut de fonctionnaire citoyen est le dernier bastion du service public qui permet à ceux qui n'ont plus rien d'espérer avoir une personne habillée en bleu qui lui tend gratuitement la main.

Le jour est venu pour vous toutes et tous de constater que nous avons raison mais raison dans l'intérêt du service public, et raison parce qu'il faut reconstruire un SDIS non sclérosé par tant d'années de dictature. Le jour est venu aussi pour nous d'avoir un devoir de mémoire pour exclure ceux qui ont servi les vils desseins de quelques dirigeants. Rassurez-vous les résistants de la dernière heure n'auront pas de place à nos côtés et les serfs feraient mieux de préparer leur fuite. A bon entendeur

VEILLE JURIDIQUE

A l'heure où l'on vous parle de document unique, d'enquête sur les risques psychosociaux, d'identification des risques, il était important pour d'apporter un éclairage sur les notions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail au sein du SDIS13

Le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 - modifié par le décret 2012-170 du 3 février 2012 – relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Nouveautés

(Applicables immédiatement à l'exception de celles sur la composition du CHS qui interviendront suite aux élections professionnelles de 2014 pour le transformer en CHSCT)

Droit de retrait :

* Le droit de retrait est précisé (mais pas de bouleversement du principe et de ses applications) ;

Composition du CHSCT :

* Les représentants du personnel sont désormais désignés par les organisations syndicales proportionnellement aux résultats des élections professionnelles [CTP] ;

* Leur désignation doit intervenir dans le mois qui suit ces élections (normalement en 2014) ;

* Les modifications apportées sur leur nombre ne changent rien pour le SDIS13 (soit 6 représentants) ;

* La durée de leur mandat est désormais de 4 ans, à concurrence des échéances des élections professionnelles ;

* Leur formation doit être renouvelée à chaque mandat (même s'il s'agit de la même personne) dans les 6 mois qui suivent leur désignation ;

Compétences du CHSCT :

* Désormais les travailleurs en régie ainsi que la « santé mentale » sont pris en compte ;

* Les élus du CHS doivent obligatoirement faire des visites de locaux ;

* Les élus du CHS doivent obligatoirement procéder à une enquête lors de tout accident ;

* L'administration doit obligatoirement consulter le CHS lorsqu'elle procède à une transformation importante d'un poste de travail ou à l'introduction de nouvelles technologies ainsi qu'au simple aménagement d'un poste de travail à destination d'un travailleur handicapé ;

Fonctionnement du CHSCT :

* Le CHSCT doit obligatoirement se réunir 3 fois par an ;

* L'inspecteur du travail est obligatoirement invité à y assister ;

* Le Président n'a plus voix prépondérante ;

* Les quotas requis pour permettre aux représentants du personnel de provoquer une réunion du CHSCT sont allégés (trois représentants exigés) ;

* Certains délais sont allongés (Transmission du PV du CHS sous 1 mois, réponse du Président aux demandes des membres du CHS sous 2 mois)

Fonctionnement et les compétences du BHS :

- * L'appellation d'ACMO disparaît. Il est introduit une notion d'« agent de prévention » au sein desquels on distingue les « assistants de prévention » et les « conseillers de prévention » ; cela ne semble pas modifier le fonctionnement de ce niveau de compétence ;
- * Le SDIS doit mettre en place un registre de santé et de sécurité au travail dans **chaque service** ;
- * Le service de médecine préventive doit mettre en place un dossier médical en santé au travail pour **chaque agent** ;
- * Le médecin préventeur peut émettre un avis sur l'adéquation agent/poste ; l'administration doit lui répondre ;
- * Le BHS doit établir un bilan annuel (basé sur le bilan social) ainsi qu'un programme annuel ;
- * Le CTP est destinataire de ce bilan annuel ;

Ce qui n'a pas changé

De manière générale :

- * L'employeur voit toujours sa faute inexcusable engagée si un risque signalé se matérialise ;
- * L'employeur a toujours une obligation de formation des nouveaux agents, notamment aux règles d'évacuation, ainsi qu'auprès des agents exposés à des risques nouveaux ;
- * L'employeur a toujours une obligation de formation des agents au secourisme dans les services où sont effectués des travaux dangereux ;

Fonctionnement du CHS :

- * La désignation des représentants de l'administration n'est pas modifiée ;
- * L'employeur a toujours l'obligation de transmettre les dossiers présentés en CHS 8 jours avant minimum ;
- * Le quorum des deux-tiers des présents reste inchangé ;

Fonctionnement et les compétences du BHS :

- * L'appellation et les compétences d'ACFI sont maintenues ;
- * L'employeur a toujours l'obligation de consulter le service de médecine professionnelle et préventive dans le cadre de projets de construction ou d'aménagement, ainsi que lors de l'introduction de nouvelles technologies ;
- * L'employeur a toujours l'obligation d'informer le service de médecine professionnelle et préventive de l'emploi de produits dangereux et de leur composition ;
- * L'employeur a toujours l'obligation d'informer le service de médecine professionnelle et préventive de chaque accident de travail ou maladie professionnelle survenu ;
- * Le service de médecine professionnelle et préventive peut toujours proposer des aménagements de poste de travail, leur refus doit être motivé ;
- * Le service de médecine professionnelle et préventive doit toujours établir un rapport annuel d'activité ;

« Canardages »

« Minute culturelle » :

Nous allons tous être appelés à choisir sous peu nos dirigeants. Bien que n'étant pas une organisation politique, notre syndicat vous invite à choisir des candidats qui auront à cœur de défendre vos intérêts. Il vous propose en outre un petit retour en arrière, qui vous montrera qu'en 2000 ans les choses n'ont en fait que peu évoluées, surtout dans nos régions méridionales. Voici donc un extrait tiré de l'ouvrage "Le métier de citoyen dans la Rome républicaine" de l'historien Claude Nicolet (1930-2010) spécialiste de la Rome antique :

"Le candidat devait mener une campagne électorale. Pour se faire connaître il venait se promener fréquemment sur le forum, vêtu d'une toga d'un blanc éclatant, la "toga candida" (d'où le mot "candidat") qui permettait de le reconnaître. Il n'exposait pas vraiment ses idées politiques, mais faisait aux uns et aux autres des promesses, se montrait généreux, offrait à boire ou des banquets. Venir sur le forum accompagné d'un nombre important de citoyens manifestant leur soutien témoignait déjà d'une certaine popularité. Il fallait consacrer beaucoup d'argent à la campagne pour avoir une chance d'être élu."

Si vous voulez faire vivre la démocratie, ne choisissez pas vos dirigeants en fonction des cadeaux qu'ils vous font, car c'est l'argent public, votre argent, qu'ils utilisent pour vous acheter. Agissons ensemble pour que cet argent soit employé à réaliser un programme de progrès social, de création d'emploi, d'augmentation du pouvoir d'achat, de développement du service public, seule richesse de ceux qui n'ont rien.

Pompier : quel beau métier !

Avant le déménagement, le SDIS employait et payait en vacations 1 sapeur-pompier le jour et 2 la nuit pour assurer le gardiennage du nouveau Centre d'Incendie et Secours des Pennes Mirabeau. Comme d'habitude en terme de gestion des ressources humaines : si pas de volontaires ils sont désignés d'office.....sauf que cela revient, en d'autres termes, à faire courir des risques à des gens qui n'ont reçu aucune formation en la matière. Beaucoup de risques pour des économies de bouts de chandelles...

Cerise sur le gâteau dans le management, 2 sapeurs-pompiers qui pour l'un a perdu le téléphone sans fil du standard et l'autre a accroché un camion, ont « remboursé » les fautes en assurant gratuitement des gardes SPV (piquets de sécurité ou autre). Pendant ce temps là un officier a accroché la VLCC, gageons qu'il sera traité avec la même « équité », sic !!!

Médiathèque :

Décidemment, notre publication est suivie, la preuve : de peur qu'on ne dise que c'est encore tel ou telle privilégié(e) qui a été recruté(e) par le SDIS, notre établissement public s'est fendu non pas d'un mais de 2 appels à candidatures via le site intranet (20 février et 19 mars) pour faire fonctionner la future médiathèque. Nous espérons que cette rediffusion d'appel à candidature ne reflète pas un désintéressement pour cet autre culturel car cela prouverait que ce projet n'a été monté que pour faire plaisir au président et pas du tout pour répondre à un désir de personnel.

En attendant, et le cadre enchainé l'avait révélé au grand public il y a plus de 9 mois dans son n°15, la médiathèque s'affiche enfin au grand jour. Reste une question : est-ce vraiment une priorité en ces temps de restriction financière ?



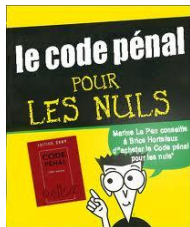
Non content de restreindre la place de l'amicale, c'est aussi le baby foot qui se voit relégué "au coin" par la culture (en attendant de disparaître?). Monsieur le président, soyez à l'écoute de vos agents, la culture est certes importante, mais les moments de détente et de convivialité le sont tout autant pour la cohésion d'une équipe, le baby foot y contribue certainement plus qu'une lecture solitaire.



Médiathèque : dernière minute

Le SDIS fait appel au don de livres pour « alimenter » les rayonnages de la médiathèque et diluer la probable hégémonie des livres de l'union et du SDIS.

Plusieurs personnes altruistes et bien intentionnées nous ont contacté pour proposer des titres tels que « le code pénal pour les nuls » ou bien encore « la communication avec les partenaires sociaux », etc ...



Démarche qualité

Une fois n'est pas coutume saluons la réactivité du SDIS et plus précisément des ressources humaines. Chacun a pu constater les délais de réponse, quand il y en a, à ses demandes mais ... les choses semblent s'améliorer puisqu'il a fallu moins de 6 jours pour qu'une note de service signée du directeur lui-même paraisse. C'est un exploit que vous mesurez peut être mal et qu'il convient de souligner. De quoi s'agissait-il ? Pardon... nous avons oublié de vous l'indiquer. La note en question demandait aux chefs de service de régulariser sans délais les absences de la journée du 2 février pour cause de neige en posant d'autorité un jour de congé à l'agent. N'est pas certifié "démarche qualité" qui veut !

Le SDIS encore en échec devant les tribunaux

Fidèle à sa politique sociale, y compris en ces temps de crise ou son parti de tutelle pourfend les mesures d'austérité, le SDIS vous ponctionne dès le premier jour d'arrêt maladie. Comme si cela ne suffisait pas (avec une bonne mutuelle, pour ceux qui peuvent se le permettre, on arrive à compenser ce prélèvement) nos élus ont choisi de réduire les RTT au prorata des jours d'absence. Et comme nous sommes dans un système égalitaire (mais "à leur façon") ils ont entendu appliquer cette mesure à tous les agents. Mal leur en a pris car, lorsque certains chefs de centre trop zélés ont mis en œuvre ces suppressions de RTT, les agents ont dit "stop" et ont saisi les tribunaux. Et la sentence est tombée : les cycles de travail des pompiers professionnels sont réputés correspondre au strict temps de travail réglementaire et pas plus. Donc pas de RTT. Donc on ne peut pas les leur enlever. Ça vous paraît évident ? A nous aussi.

Ainsi, les 14 recours que les agents ont constitués par rapport aux RTT ont fait l'objet d'une suite favorable pour eux et ils vont empocher de l'argent (pour certains pas mal d'ailleurs) en guise de réparation.

Nous espérons que le SDIS a prévu à son budget primitif une somme conséquente car plusieurs dizaines de recours identiques ont été récemment déposés. A défaut d'IAT, les personnels se débrouillent comme ils peuvent pour augmenter leur pouvoir d'achat !!

La morale de cette histoire ? Nous vous renvoyons à la citation de notre n°12 : "Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime, c'est la loi qui affranchit - Lacordaire"

Conseil d'administration

Lors du dernier conseil d'administration du SDIS une élue a posé quelques questions bien embarrassantes sur le CIREEX. Visiblement cette structure, qui a alimenté les journaux télévisés de F3, a aussi suscité des interrogations chez nos politiques. Se réveilleront-ils enfin ? Mais, rendons à César ce qui lui appartient, c'est un élu d'un groupe minoritaire qui a osé rompre l'omerta. En retour c'est un Président embarrassé qui a eu du mal à argumenter sur le fond et qui a coupé court aux explications. Vue sa prestation, souhaitons lui que seule l'opposition le questionne à ce sujet parce que même notre service de ~~propagande~~ communication n'a pas osé faire état de sa réponse dans son article sur ce CA.

Sputnik

Nous savions que quelque chose ne tournait pas rond à la direction. Nous avons trouvé un début de commencement d'explication. Lors d'une réunion de son groupement, le DRH a présenté un organigramme "à sa façon" dans lequel il est satellisé, trônant en toute mégalomanie au milieu de sa galaxie de services. Monsieur le DRH, il faut redescendre sur Terre !

People

François Hollande a déclaré à propos de l'affaire Guérini le 15 mars 2012 sur France 2 et dans La Provence que "la justice (devait) aller jusqu'au bout", il a même ajouté "Si je suis président de la République, il n'y aura aucune protection à l'égard de quiconque", "Je renforcerai même les sanctions d'inéligibilité pour les élus qui ont été reconnus de faits de corruption". Voilà quelqu'un qui risque de ne pas se faire beaucoup d'ami sur Marseille.

Quoi que... Pas rancunier pour 2 sous, Jean-Pierre Maggi s'est rendu au meeting de François Hollande. Si

vous avez la curiosité de "facebooker" notre président, vous verrez une charmante photo prise lors de ce meeting. Sur cette photo, où notre président est aux anges (!), il est accompagné par notre... directeur départemental lui même!

Notre directeur départemental se plaît suffisamment à le rappeler à chaque prise de parole aux côtés du président Guérini qu'il lui doit beaucoup, sinon tout. Mais, en bon tacticiens qu'ils sont, ils ont préféré ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier.

Avec de tels amis, le président du conseil général n'a plus besoin d'ennemi !

Ressources Humaines, encore

Le SDIS ne fait pas face à ses obligations et ce, pour des contingences de signature ou d'absence de management au service de la paye.

En effet, les attestations de perte de revenus pour les personnels qui sont en maladie et donc perdent leurs primes dès le premier jour (ça c'est du social), ne sont pas signées dans des délais acceptables ; ainsi les mutuelles ne peuvent payer les compléments de salaire en temps et en heures compte tenu que les attestations ne leur sont pas envoyées ! CQFD

Philosophie chinoise

Revenons quelques instants sur le partenariat entre le SDIS 13 et les autorités chinoises.

Vous n'avez que l'embarras du choix pour trouver les sites internet des nombreuses organisations internationales qui pointent depuis longtemps les atteintes à la liberté de la presse et à la liberté d'expression en Chine.

Oserait-on imaginer qu'en France de nos jours on essaye de contrôler l'information dès lors qu'elle nous déplaît ? Oserait-on imaginer qu'en France on fasse pression sur les journalistes pour qu'ils n'abordent pas (plus) certains sujets dans leurs reportages ? Oserait-on imaginer que certaines autorités fassent pression sur les citoyens pour les empêcher d'évoquer publiquement des faits connus de tous ?

Comment pourraient-ils faire nous direz-vous ?

On peut imaginer des « pressions » amicales, puis des mesures de rétorsion professionnelle et enfin des dépôts de plainte ; Il existe bien sûr d'autres moyens, nous n'avons pas ici la prétention d'être exhaustif ; quoiqu'il en soit ces mesures viseraient certainement autant à « punir » ceux qui s'expriment qu'à faire peur à ceux qui seraient tenté de s'exprimer. Toutes ces mesures, et parfois pire encore, sont malheureusement

utilisées dans des régions du monde où les droits de l'homme sont à peine une expression.

Faudrait-il que ces faits soient dérangeants, pour que des autorités publiques soient amenées à réagir de la sorte !

Le SDIS13 entend maintenir et développer son partenariat avec la Chine, pour poursuivre dans cette voie le SDIS13 trouve probablement des sujets d'étude intéressants en Chine. Le SDIS13 est l'ami de la Chine et les faits se passent de commentaires.

A qui le tour ?

Si vous préparez un concours, demandez une mobilité au sein de la DDSIS13 afin de mieux connaître les organes de contrôle des établissements publics. En effet notre collection commence à s'étoffer.

A notre palmarès la **brigade financière** de la gendarmerie en décembre 2011, la veille c'était la **chambre régionale des comptes**, quelques jours plus tard la **paierie départementale**. Heureusement pour nous il y a eu la trêve des confiseurs. Mais voilà que la ronde des services reprend. Dès le mois de janvier la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** est venue « visiter » nos locaux. Ses représentants se sont invités à l'aide de leurs passes tricolores. En février c'est la **répression des fraudes** qui est venue assister inopinément à une commission d'appel d'offre. Visiblement le SDIS inspire la confiance !

Selon notre direction ce sont des visites normales "comme en ont tous les SDIS de France" (sic). Nous proposons une autre excuse à nos dirigeants : le SDIS a passé un partenariat avec les administrations centrales afin de former leurs agents ; « envoyez les nous, ils pourront mettre en pratique au travers de cas concrets « uniques en Europe » [formule chère à notre service de communication] tous leurs enseignements théoriques ».

Aujourd'hui nous prenons les paris, qui seront les prochains ? Nous vous laissons le choix entre :

- la Brigade d'investigations financières (antenne de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière)
- l'inspection générale de l'administration

Mais aussi, parce qu'il ne faut rien exclure, l'autorité de sûreté nucléaire, l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, et, comme cette force exceptionnelle nécessaire à nos autorités pour surmonter ces inspections à répétition est suspecte, l'agence française de lutte contre le dopage. A ce sujet observez bien les photos de l'article paru sur l'intranet au sujets des vœux de l'Union, aucun ne sourit, alors

qu'il n'y avait que des « amis », qu'est ce que ça aurait été autrement !

Droits et obligations des fonctionnaires

Notre organisation entend défendre vos droits face à une hiérarchie ou a des autorités qui semblent parfois peu enclin à les appliquer (est-ce par ignorance ou parce qu'ils ne vont pas dans leur sens ?). Il est déplorable d'être contraint, face au refus du dialogue, d'avoir recours à la justice pour obtenir la simple application de la règle de droit.

Aussi nous vous donnerons, par l'intermédiaire de cette publication, quelques pistes pour les faire valoir. Commençons par l'article 40 du code de procédure pénale. Il stipule que « *...Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs* ».

Cette obligation de probité des fonctionnaires (et oui, n'en déplaise à notre hiérarchie qui s'imagine que nous ne défendons que les droits en oubliant les obligations, voilà la preuve que nous entendons appliquer les uns et les autres), est d'ailleurs entendue de manière assez extensive par le juge comme le montre la décision prise il y a quelques temps dans notre département de mettre en examen des fonctionnaires pour « *négligence d'un agent public ayant autorisé un détournement de fonds publics* » [La Provence du 1^{er} décembre 2010], autrement dit, simplement en fermant les yeux, ou en tournant la tête, au choix, la « négligence » commise, si elle permet au final un acte répréhensible, sera reprochée à son auteur. Ca paraîtra du bon sens à beaucoup d'entre vous, mais pour ceux qui en doutaient, vous voilà prévenus !

Faux départ (1 de plus)

La future Capitaine en provenance du SDIS76 et devant garnir les rangs du service prévision s'est ravisée et reste dans sa belle demeure normande ! Y aurait-il de la retenue à venir au SDIS 13 ? Apparemment le soleil ne suffit plus ...

La com' ça mène à tout !

Après quelques frictions au sein du groupement communication, nous avons appris qu'un agent donnait des cours sur la communication de crise au CIREEX et le tout payé bien évidemment en vacances. Ça continue ! mais peut-être plus pour longtemps.

Espionnage

Un chef de centre zélé envoie régulièrement un espion (adjudant de son état) pour lui faire un point sur telle ou telle intervention en cours. Quoi de plus normal ? Rien si ce n'est que le chef de groupe et le chef de colonne sont sur les lieux..... du coup ils passent un peu pour des quiches auprès des personnels. Crédibilité quand tu nous tiens !!!

Quand est-ce que ça va s'arrêter

Toujours le plus fort taux d'absentéisme du groupement sud au CSP Aubagne. Pourtant d'après les chefs, « tout va bien », « ça c'est une caserne qui tourne ! », ... Enfin, je crois que lorsqu'on trouve une secrétaire en pleurs sur le banc à l'entrée du centre de secours et cela après une entrevue avec le chef, ça ne tourne pas vraiment ou alors pas comme il faudrait ! Peut-être que les « courageux » pompiers d'Aubagne vont prendre le taureau par les cornes mais ça ce sera le jour où il leur poussera des c.....

Citation

« Je suis serein », (auteurs multiples)

N'oublions pas toutefois que le serin est un petit oiseau qui chante fort mais qui vit en cage ! [\[source Wikipédia\]](#)

PavuRendu.fr

E
M
P
L
O
I
.
S
A
L
A
I
R
E
.
S
T
A
T
U
T
.
A
R
G
E
N
T
.
P
U
B
L
I
C

Immobilier

A vendre Cireex
Coup de fusil.
Bâtiment neuf. Frais de
notaire réduit.

200.000€

Nautique

A vendre : Bateau
l'Intrépide.
2nd main Possibilité de
restauration en bateau
de pêche.

300.000€ prix à
débatre

Aviation

A louer Drône
En parfait état
Très bonne
visibilité

90.000€/mois

Culture

A vendre :
Bibliothèque
médiathèque + livre de
l'U.D. offerts

Faire offre...

Artisanat

A vendre Car podium
Possibilité de
transformation camion
à pizza.

200.000€

Rtt

Echange Rtt
illégal contre
congés dûs

Voir le juge

Militaire

A vendre : Tank

Déjà vendu

Echange Culturel

Voyage à l'étranger
pour échange culturel.
Bouteille de Cognac
non compris.

10.000€/sem/pers

Emploi

Cherche
gardien de nuit
pour surveiller
une caserne en
remplacement
de personnel
non formé.

L'ensemble des fonds perdus/récoltés et ainsi récupérés seront
redistribués aux agents du SDIS13 sous forme d'augmentation de
salaire.

Un peu de poésie dans ce monde de brutes : L'alchimiste

Un jour, il rencontra le monde politique,
Qui faisait des affaires avec toute sa clique.
Il se crut arrivé, le petit Catalan,
Il se pensa admis dans le monde des Grands.
Il était tout petit, de taille et de conscience,
L'agronomie était son unique science.
Voulant des relations, bien plus que des amis,
Il foulait les valeurs, les jetait aux orties.
Autour de sa personne il bâtissait son monde,
En rasant ce qui bouge à cent lieux à la ronde,
Mais à vouloir porter un habit qui est trop ample,
On reste que très peu sous les feux de la rampe.
Là ou d'autres fondaient la société nouvelle,
Celle des équilibres, de l'art, des choses belles,
Pour pouvoir assouvir son énorme ambition,
Lui soumettait les autres à sa domination.
Pourtant il travaillait du lundi au samedi,
Cutoyant les hauts grades, pour se sentir grandi,
Et pensait même un jour devenir Alchimiste,
Pour être le plus fort, le premier sur la liste.
Il était convaincu de transformer en or,
Tout ce qu'il toucherait, à raison ou à tort,
Mais sans règle les lois de l'alchimie se perdent,
Et tout ce qu'il touchait se transformait en merde.
Il avait tout rasé pour faire son passage,
Il ne restait plus rien que quelques rares sages,
Qui subissaient sa loi et celle de ces sbires,
Ecrasant le bon le droit pour mieux semer le pire.
Mais voilà le temps passe et les choses vieillissent,
Son pouvoir s'estompait autant que sa malice,
L'heure de la retraite un beau jour va sonner,
Il restera les dettes et la terre brûlée.